



# Conditions Générales de Vente (CGV) de la Formation

**Consultant VAE : maîtriser l'accompagnement de la recevabilité à la soutenance**

Mise à jour : août 2026

**Organisme** : Ressources Développement Conseil — 67 rue du Commandant Berge, 77100 Meaux — SIRET 802 018 887 00025 — Déclaration d'activité n° 11770603377 (préfet de région Île-de-France) — Contact : Florence MASSOL, 06 10 56 24 73, rdc77@orange.fr

**Formation concernée** : Consultant VAE : maîtriser l'accompagnement de la recevabilité à la soutenance — 5 heures à distance en classe virtuelle — 500 €.

## 1. Objet

Les présentes CGV définissent le cadre de la relation entre Ressources Développement Conseil (ci-après « l'organisme de formation ») et ses clients (personnes physiques ou morales) pour la formation Consultant VAE : maîtriser l'accompagnement de la recevabilité à la soutenance. Elles encadrent l'inscription, le déroulement de la formation, les conditions de paiement, ainsi que les responsabilités des deux parties. Elles respectent également les exigences légales et de certification, comme la certification Qualiopi, et sont conformes aux lois relatives à la formation professionnelle.

## 2. Commande

L'inscription se fait par l'envoi d'une lettre de motivation et d'un CV à l'organisme de formation, ou par d'autres moyens convenus. La validation de l'inscription est formalisée par un mail de confirmation de la part de l'organisme de formation, accompagné du questionnaire de positionnement. Le règlement est obligatoire pour valider la commande, et en validant celle-ci, l'apprenant accepte les CGV dans leur intégralité.

## 3. Pré-requis

La formation requiert une expérience en accompagnement professionnel ou en gestion des compétences, ainsi qu'un équipement informatique permettant de suivre une classe virtuelle (ordinateur, micro, caméra, connexion internet). Ces pré-requis sont indiqués dans le programme. Il est de la responsabilité de l'apprenant de vérifier s'il répond à ces pré-requis avant de s'inscrire. Si un apprenant ne remplit pas ces conditions, cela ne pourra justifier un remboursement.

## 4. Prestations de services

L'organisme de formation dispense la formation à distance, en classe virtuelle synchrone (visioconférence), sur une journée de 5 heures. Ces services comprennent :

- **Formation en direct avec la formatrice** : apports théoriques, études de cas, exercices pratiques, jeu de rôle et quiz.
- **Supports pédagogiques numériques** : trames Livret 1 et Livret 2, outils d'analyse, guide du consultant VAE, accessibles sur un drive partagé.
- **Assistance** pour la connexion à la classe virtuelle et l'accès aux supports.

L'organisme garantit la qualité de ces services conformément aux exigences de la certification Qualiopi.

## 5. Prix et conditions de paiement

Le prix de la formation est de **500 €**, tel qu'indiqué dans le programme de formation. Ce prix couvre les 5 heures de formation en classe virtuelle, les études de cas et exercices pratiques ainsi que les supports pédagogiques. Le paiement

se fait lors de la commande et peut s'effectuer par différents moyens (virement, etc.). Des facilités de paiement, comme un règlement échelonné, peuvent être proposées sous certaines conditions.

## 6. Convention / Contrat de formation

Un contrat de formation (personne physique en auto-financement) ou une convention de formation (financement par un OPCO, un employeur ou le CPF) est établi. Ce document définit les modalités pédagogiques, administratives, et les obligations de l'organisme de formation et du financeur.

## 7. Convocations

Une fois l'inscription validée, l'apprenant reçoit une convocation contenant toutes les informations pratiques : date, horaires (9h00 – 13h00 et 14h00 – 15h00) et lien de connexion à la classe virtuelle. L'organisme s'assure que les convocations soient envoyées dans un délai approprié. En cas de changement ou de report de la formation, l'apprenant est informé en amont.

## 8. Réclamations, difficultés et aléas

L'apprenant peut contacter l'organisme en cas de problème technique, pédagogique ou administratif. Les réclamations peuvent être faites :

- Par téléphone : 06 10 56 24 73
- Par mail : rdc77@orange.fr

L'organisme s'engage à traiter chaque réclamation dans un délai de 48 heures. En cas de perturbation imprévue (comme un aléa ou une coupure de connexion), des solutions comme un report de session ou une session de rattrapage peuvent être proposées.

## 9. Support et aide technique

Une assistance est mise en place pour répondre aux problèmes liés à la connexion à la classe virtuelle et à l'accès aux supports. Elle est joignable par mail ou téléphone aux horaires définis et pendant toute la durée de la formation.

## 10. Annulation, absence, report d'inscription

Cet article régit les conditions d'annulation et d'absence :

- **Annulation par l'organisme** : si la formation est annulée, une autre session est proposée ou le remboursement est intégral.
- **Annulation par l'apprenant** : si l'annulation survient plus de 7 jours avant le début de la formation, il n'y a pas de frais. Si l'annulation est tardive (moins de 7 jours), une indemnité de 50 % des frais peut être demandée.
- **Absence** : une absence injustifiée ne donne pas droit à un remboursement, mais une session de rattrapage peut être proposée si l'absence est justifiée.
- **Report** : un report d'inscription est possible sous réserve de disponibilité et doit être formulé 7 jours avant le début de la formation.

## 11. Règlement

L'apprenant doit respecter le règlement intérieur, transmis avant la formation, qui encadre les bonnes pratiques et les règles de conduite à observer pendant la formation.

## 12. Propriété intellectuelle

Tous les supports pédagogiques et documents mis à disposition sont protégés par les droits de propriété intellectuelle. Toute utilisation non autorisée (reproduction, diffusion, modification, enregistrement de la classe virtuelle) est interdite et peut entraîner des poursuites.

### **13. Limitation de responsabilité de l'organisme de formation**

L'organisme s'engage à offrir des formations de qualité, mais il décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des contenus par l'apprenant ou en cas d'absence de résultats professionnels après la formation. L'organisme n'est pas non plus responsable en cas d'interruption temporaire de la connexion due à des raisons techniques indépendantes de sa volonté.

### **14. Force majeure**

En cas de force majeure (grève, catastrophe naturelle, pandémie, etc.), l'organisme ne pourra être tenu responsable d'une impossibilité de dispenser la formation. Dans ces cas, les parties s'engagent à trouver une solution comme le report ou l'adaptation des modalités de formation.

### **15. Droit applicable — Attribution de compétence**

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige, les parties tenteront d'abord de trouver une solution à l'amiable. Si cela échoue, le tribunal compétent sera celui du siège social de l'organisme de formation (Meaux).

Ces CGV ont pour but d'assurer une transparence dans les relations entre les parties, en garantissant un bon déroulement des formations conformément aux exigences légales et qualitatives.